

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010
FDS Réf.: 20412774
Date d'émission: 23/02/2017 Date de révision: 24/01/2019 Remplace la fiche: 23/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE
Nom chimique : Chlorure de calcium
N° Index : 017-013-00-2
N° CE : 233-140-8
N° CAS : 10043-52-4
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119494219-28
Code du produit : 20412774

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Domestique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SODEPAC INTERNATIONAL
4, avenue industrielle
59320 Hallennes-lez-Haubourdin - FRANCE
T + 33 3 20 07 63 43 - F + 33 3 20 07 40 00
thierry.letailleur@sodepac.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE
N° CAS : 10043-52-4
N° CE : 233-140-8
N° Index : 017-013-00-2

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de Calcium	(N° CAS) 10043-52-4 (N° CE) 233-140-8 (N° Index) 017-013-00-2	74 - 82	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/...
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Non combustible.

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Paillettes.
Couleur : blanc.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : non applicable

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: > 61 °C non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,8 - 0,9
Solubilité	: Eau: complète
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

substances oxydantes. Agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE (10043-52-4)

DL50 orale rat	2301 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>= 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE (10043-52-4)

CL50 poisson 1	9500 - 11300 mg/l lepomis macrochirus
CL50 poissons 2	4630 mg/l pimephales promera
CE50 Daphnie 1	2400 mg/l daphnia magna
CE50 Daphnie 2	1830 mg/l ceriodaphnia sp.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : La saumure résultant de l'utilisation peut être éliminée avec les eaux usées. L'absorbant en plastique est réutilisable ou éliminé avec les déchets recyclables. Le voile de la recharge peut être éliminé avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé
N° ONU (IMDG) : Non réglementé
N° ONU (IATA) : Non réglementé
N° ONU (ADN) : Non réglementé
N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE n'est pas sur la liste Candidate REACH

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	Format FDS UE	Enlevé	
1.1	Forme du produit	Ajouté	
1.1	N° CE	Ajouté	
1.1	N° Index	Ajouté	
1.1	N° CAS	Ajouté	
1.2	Catégorie d'usage principal	Ajouté	
1.2	Destiné au grand public	Ajouté	
2.2	Symboles de danger	Ajouté	
2.2	Phrases R	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

4.1	Premiers soins général	Ajouté	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Ajouté	
4.1	Premiers soins après inhalation	Ajouté	
4.1	Premiers soins après ingestion	Ajouté	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Ajouté	
5.3	Protection en cas d'incendie	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Autres informations	Ajouté	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ajouté	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
8.2	Autres informations	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Ajouté	
8.2	Equipement de protection individuelle	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Ajouté	
8.2	Protection oculaire	Ajouté	
8.2	Protection de la peau et du corps	Ajouté	
9.1	État physique	Ajouté	
9.1	Solubilité dans l'eau	Ajouté	
9.1	Densité relative	Ajouté	
9.1	pH	Ajouté	
9.1	Odeur	Ajouté	
9.1	Point d'éclair	Ajouté	
9.1	Couleur	Ajouté	
9.1	Point d'ébullition	Ajouté	
9.1	Apparence	Ajouté	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté	
10.4	Conditions à éviter	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Ajouté	
11.1	DL50 orale rat	Ajouté	

ABSORBEUR D'HUMIDITE GO/ON + 1 RECH 450g NEUTRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

11.1	DL50 cutanée lapin	Ajouté	
12.1	CL50 poissons 2	Ajouté	
12.1	CL50 poisson 1	Ajouté	
12.1	CE50 Daphnie 2	Ajouté	
12.1	CE50 Daphnie 1	Ajouté	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit